

B. Réfugiés

1. La fin de la guerre froide n'a pas changé les causes *de la crise des réfugiés* : *elles subsistent* et de nouvelles vont apparaître.
2. Le Canada a prouvé sa capacité de donner *l'exemple* dans les crises des réfugiés (comme au Rwanda), ainsi que dans des secteurs connexes comme la consolidation de la paix.
3. Les seules *solutions* efficaces pour gérer les crises des réfugiés et pour y mettre fin *seront de nature multilatérale et multisectorielle*. La coopération du gouvernement avec les ONG a constitué un élément important de la réponse internationale aux crises des réfugiés. Toutefois, le HCR, un organisme multilatéral central, ne dispose pas de financement permanent : son existence doit être renouvelée tous les cinq ans.

Possibilités d'action pour le gouvernement canadien

A. Peuples autochtones

1. Au sein de l'APEC :
 - a) promouvoir et élargir la participation de la société civile aux réunions de l'APEC, en particulier la participation accrue des peuples autochtones;
 - b) promouvoir un forum sur les questions relatives aux peuples autochtones.
2. Promouvoir la recherche « participative » sur les peuples autochtones, à savoir, conduire une recherche avec la participation de ces derniers. Poursuivre un apprentissage commun en matière de santé, en particulier au moyen de mesures de coopération.
3. Appuyer davantage d'échanges diversifiés entre les peuples autochtones et non autochtones du Canada et de l'Asie-Pacifique. Poursuivre un dialogue et une participation élargis, sectoriels ou de base, en appuyant les ONG dans leurs travaux avec des contacts locaux ou autres.